

# 18ème Foire Commerciale des États Membres de l'OCI

*29 novembre – 1er décembre 2024, Lahore – République Islamique du Pakistan*

#

## Préambule

Dans le cadre des résolutions adoptées par la 39<sup>ème</sup> Session ministérielle du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale des États membres de l'OCI (COMCEC), tenue en décembre 2023 à Istanbul - République de Turquie, et la 15<sup>ème</sup> Session de la Conférence Islamique au Sommet tenue en mai 2024 à Banjul – République de Gambie, le Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC) organisera en collaboration avec l'Autorité pakistanaise pour le développement du commerce (TDAP) sous l'égide du Ministère du commerce de la République Islamique du Pakistan, la 18<sup>ème</sup> Foire Commerciale des États Membres de l'OCI, du 29 novembre au 1er décembre 2024 au Centre d'Expo de Lahore.

## Objectifs du 18ème Foire Commercial de l'OCI

Le CIDC et la TDAP se sont assigné des objectifs ambitieux pour la 18<sup>e</sup> édition de la Foire commerciale des pays islamiques du 29 novembre au 1er décembre 2024, dans le cadre de l'organisation pour les organisateurs, il s'agit essentiellement de:

- Promouvoir le développement de partenariats économiques et commerciaux entre les pays membres ;
- Diffuser et partager le potentiel économique des pays membres ;
- Apporter une contribution concrète au développement des échanges et des investissements liés aux échanges commerciaux entre les pays membres ;
- Commercialiser les produits et services des pays membres ;
- Faciliter les contacts directs entre les acteurs économiques des pays membres ;
- Développer les partenariats entre les acteurs économiques des pays membres ;
- Favoriser l'intégration économique entre les pays membres sur des produits et services stratégiques et de qualité ;
- Travailler à l'organisation d'expositions et de rencontres B2B comme outil de marketing entre les milieux d'affaires des pays membres.

## Profil des exposants

### Ministères concernés des membres de l'OCI :

- Ministères du Commerce
- Ministères de l'Industrie
- Ministères de l'Agriculture
- Ministères du Tourisme et de l'Artisanat
- Ministères des Infrastructures et des Transports

- Ministères de l'Enseignement supérieur .

#### **Agences nationales :**

- Agences de promotion des investissements des membres de l'OCI
- Organes de promotion du commerce et des exportations des membres de l'OCI
- Chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des membres de l'OCI
- Organismes d'agences de tourisme et de voyages, de voyagistes et de compagnies aériennes
- Organismes de certification
- Fédérations d'employeurs et autres associations.

#### **Opérateurs économiques publics et privés des pays de l'OCI**

- Institutions financières et d'assurance
- Entreprises artisanales : cosmétique, décoration, cuir, habillement, poterie, carrelage...
- Entreprises textiles : habillement, linge de maison, ameublement, literie, emballage
- Entreprises de maroquinerie : chaussures, sacs, ceintures...
- Entreprises de technologies de l'information
- Produits locaux
- Détaillants et distributeurs...
- Industrie alimentaire
- Soins d'hygiène et de bien-être
- Matériaux de construction et électricité
- Entreprises de transport et de logistique

#### **Profil des visiteurs**

- Pays hôte et invités d'honneur Autorités du pays
- Représentants des instances institutionnelles des pays membres
- Décideurs sectoriels : secteurs de l'agroalimentaire, du textile, du cuir, de l'agroalimentaire , de l'ingénierie et des services
- Industriels
- Décideurs et professionnels du tourisme
- Responsables de commerce de détail entreprises
- Artisans
- Organisations de pays non-membres ayant le statut d'observateur auprès de l'OCI.
- Autres professionnels des secteurs économiques des pays non-membres après consultation des organisateurs (CIDC et TDAP)

#### **Description générale du Foire des pays islamiques (TFOIC)**

- La Foire commerciale des pays islamiques est l'un des événements annuels majeurs organisés par le Centre islamique pour le développement du commerce

(CIDC) pour la promotion commerciale et la coopération entre les 57 pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Il s'agit d'une plateforme d'échanges entre professionnels du monde des affaires qui partagent des valeurs communes en matière de coopération et de développement conformément à l'éthique, aux valeurs et aux principes édictés par l'Islam en matière d'échange de biens et de services.

- La 18<sup>ème</sup> édition de la foire, qui s'annonce comme un événement majeur au Pakistan, chargé d'histoire et point d'intersection des échanges entre l'Asie et le reste des États membres de l'OCI, accueillera la présence de nombreuses personnalités renommées du monde des affaires, issues tant du secteur public que du secteur privé.

## Conditions de participation

### 1. Participants

Cette Foire est ouverte aux 57 États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), aux institutions de l'OCI et aux différents opérateurs économiques, publics et privés des pays islamiques. Peuvent également participer à cette Foire, les États en tant qu'observateurs au sein de l'OCI (Bosnie-Herzégovine, République Centrafricaine, Royaume de Thaïlande, Fédération de Russie, Etat turc de Chypre du Nord), les opérateurs économiques des communautés islamiques des pays non-membres.

### 2. Accord d'inscription

Le formulaire d'inscription/formulaire d'exposant est disponible sur :

<https://icdtradevents.org/en/18thtfoic/>

### 3. Conditions financières /paiements

- - Plusieurs mesures ont été prises par les organisateurs pour assurer le succès de la foire. Les formulaires de demande de réservation de stands, d'inscription au catalogue et/ou d'autres services doivent être renvoyés, dûment complétés et tamponnés, au CIDC à l'adresse indiquée et aux liens du formulaire d'inscription.
- Tous les exposants internationaux des États membres de l'OCI s'adresseront au CIDC sur le formulaire de candidature prescrit ainsi que les frais de participation (à déposer sur le compte du CIDC dont les détails sont déjà disponibles dans le formulaire de candidature) pour la réservation des stands. Le CIDC remettra les frais de participation des exposants internationaux au TDAP.

### 4. Réservation et aménagement des stands

Le CIDC effectuera la sélection finale des exposants à partir des candidatures reçues. allouer les stands (selon la disposition) et partager la même chose avec TDAP pour

l'exécution . Une liste des exposants sélectionnés ainsi que les détails de leur entrée au catalogue et l'attribution des stands seront partagés par le CIDC avec TDAP.

## **5. Facilités accordées aux participants**

Les deux organisateurs fourniront des facilités et des incitations aux exposants participants, en particulier aux PMA de l'OCI, en collaboration avec les entreprises privées pour assurer le succès de l'organisation de la Foire susmentionnée.

Les installations gratuites offertes par TDAP à tous les participants comprendront les éléments suivants

- Prise en charge et dépose à l'aéroport
- Service de navette aller-retour entre le site et les hôtels désignés
- Tarifs subventionnés/spéciaux des hôtels désignés
- Agents de transit désignés
- Bureau de facilitation pour le change des recettes des ventes locales
- Facilitation du dédouanement des expositions expédiées pour l'événement
- Pass exposants et catalogues exposants gratuits
- Pass gratuits pour le dîner inaugural ainsi que les moyens de transport
- Accès à la communauté des affaires locale grâce à des réunions spécialement conçues
- Couverture médiatique locale
- Fourniture gratuite de services de premiers secours et de services d'urgence sur le site et dans les hôtels désignés
- Entrée gratuite pour les événements annexes/culturels et informatifs pendant les jours d'exposition

## **6. Événements en marge**

Un comité de pilotage a décidé l'organisation des événements annexes suivants en fonction des capacités logistiques locales existantes :

- Forum des affaires Pakistan-Afrique ;
- Forum de dialogue politique des API des pays asiatiques et africains de l'OCI ;
- Atelier de formation sur la certification Halal et présentation du rapport sur l'économie halal de l'OCI en collaboration avec l'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI) ;
- Festival de la gastronomie par la Chambre de Commerce Islamique et de Développement (ICCD);
- Rencontres B2B ;
- Remise des prix aux meilleurs pavillons.

## Règlement de l'exposition

### Calendrier d'installation, de démontage et d'exposition

#### 1. Calendrier de préparation et de jour de l'événement Date Heure

- Remise de l'espace aux exposants pour Raw Space  
26 novembre 2024 10h00
- Remise de l'espace aux exposants pour Shell Stall
- 28 novembre 2024 15:00
- Fermeture de la rampe de chargement
- 28 novembre 2024 21h00
- Salle à libérer pour nettoyage et autorisation de sécurité  
28 novembre 2024 22h00
- Le hall sera ouvert uniquement aux exposants  
du 29 novembre au 1er décembre 2024 09h00
- Ouverture du hall aux visiteurs pour l'exposition  
30 novembre-1er décembre 2024 15h00
- La salle sera fermée aux visiteurs  
du 29 novembre au 1er décembre 2024, 22h00
- Hall fermé aux exposants  
29 novembre-1er décembre 2024 22h00

#### 2. Calendrier de démontage Date Heure

- Le démontage commence 1er décembre 24 22h15
- Dégagement des allées 1 er décembre 24 22h00
- Ouverture de la rampe de chargement 1 er décembre 24 22h30
- Démontage terminé le 2 décembre 24 18h00
- Remise des lieux à l'ECL 2 décembre 24 18h00

#### 3. Conditions générales pour Shell Scheme et Bare Space/Personnalisé

Les termes et conditions suivants doivent être respectés et une autorisation spéciale préalable doit être demandée aux organisateurs en cas d'exceptions nécessaires. En cas de non-respect des Conditions Générales, les Organismes se réservent le droit de modifier l'agencement des stands pendant ou après le montage aux frais de l'Exposant.

- Reconnaissant l'importance de la vente directe comme incitation à attirer davantage de participants, les deux parties ont convenu que les exposants bénéficieront de la possibilité de vente directe les 2ème et 3ème Jours du salon sous réserve de s'acquitter des droits et taxes y afférents, conformément aux la réglementation en vigueur au Pakistan
- Les dimensions et accessoires du programme Shell seront remis aux exposants selon le formulaire de réservation.
- La hauteur des stands à espace vide ne doit pas dépasser 2,4 mètres au bord. Dans le cas où il est plus haut, il pourra être pris jusqu'à un maximum de 4,5 m au-delà

de 1 m du bord à l'intérieur de l'espace réservé. Les fabricants des exposants d'espace brut doivent uniquement être des fournisseurs désignés enregistrés auprès du TDAP. Les détails du vendeur enregistré doivent être partagés sur demande

- Chaque stand peut être occupé par 1 à 3 représentants autorisés des exposants
- Tous les horaires d'ouverture et de fermeture des salles seront également partagés par les organisateurs pendant les jours de l'événement, ce qui engagera tous les exposants à suivre.
- Les exposants seront responsables de toutes les pertes, dommages et coûts résultant du non-respect des instructions du manuel de l'exposant.
- Les exposants seront responsables de l'enlèvement de tous les déchets d'emballage et déchets résultant du montage ou du démontage du hall d'exposition.
- Aucune installation de stockage ne sera prévue pour les caisses d'emballage, les surplus de matériel ou autres biens de l'exposant.
- Tous les conteneurs, éléments d'emballage et tout article non destiné à être exposé doivent être retirés du hall d'exposition avant le jour de l'ouverture.
- Aucun conteneur sous pression ne peut être utilisé dans le hall d'exposition sans l'accord écrit préalable des organisateurs.
- Pour entrer et sortir du hall d'exposition, toutes les marchandises doivent être déplacées sur des chariots à pneus en caoutchouc sur des panneaux de protection, protégeant ainsi les sols du hall.
- Les marchandises volumineuses et lourdes qui ne peuvent pas être transportées à la main par les exposants ne peuvent être entrées/sorties que par les portes de chargement des halls et non par les portes d'entrée principales du Palais des Congrès de l'Expo Center uniquement par des rouleaux de chargement.
- L'exposant doit suivre strictement le calendrier de déplacement de ses objets exposés et autres articles dans/hors de ses stands/stand conformément au manuel de l'exposant.
- Toutes les expositions/matériaux composants doivent être retirés peu après la fermeture de l'exposition et accomplis au maximum dans les 24 heures, les matériaux laissés sur place seront considérés comme abandonnés.
- Les objets exposés ne doivent être introduits dans les halls d'exposition que lorsque les stands sont prêts à être occupés et acheminés par les organisateurs.
- L'exposant doit prendre des dispositions pour qu'un représentant autorisé soit présent sur son stand pour recevoir les objets exposés, car les organisateurs ne pourront pas accepter la livraison au nom de l'exposant et ne pourront pas non plus être tenus responsables de la garde ultérieure de ces articles.
- Les machines ou objets d'exposition lourds similaires doivent être en position le tout premier jour de la période d'installation du stand afin de laisser suffisamment de temps pour leur installation/fonctionnement à des fins de démonstration.

#### **4. Présence d'expositions sur les stands**

- Les exposants doivent conserver leurs expositions sur leurs stands pour les exposer pendant toute la durée de l'exposition. Les exposants ne seront pas autorisés à retirer leurs produits de leur stand avant la clôture officielle de l'exposition.
- Le réapprovisionnement/entretien des expositions sur les stands sera autorisé après les heures d'ouverture de l'exposition.
- Les exposants doivent informer les gestionnaires de hall au moins 2 heures avant la fermeture de l'exposition pour la journée afin de faciliter le réapprovisionnement/l'entretien des expositions.

#### **5. Badges d'exposant / laissez-passer d'entreprise / autocollants de voiture**

- Les badges d'exposant et les autocollants de voiture seront disponibles à la réception de l'Expo Center , Lahore (Hall 2) de 9h00 à 18h00 le 28 novembre 2024.
- L'exposant peut les récupérer lui-même ou envoyer un mandataire avant l'heure limite.

#### **6. Présence au stand**

- Les exposants sont tenus d'avoir en permanence sur leur stand un représentant qualifié pour conclure des affaires. Les exposants et gérants de stand sont responsables du comportement et de tous les actes de la personne concernée par leurs prestations.
- Seuls les représentants désignés et enregistrés recevront des laissez-passer d'exposant. Seul le détenteur du laissez-passer sera autorisé à occuper les stands.

#### **7. Dispositions spéciales**

- L'exposant devra respecter toutes les clauses du présent règlement qui sont strictement applicables et ne peuvent être considérées comme simplement contraignantes.
- Les organisateurs de la foire déclinent toute responsabilité quant au comportement du personnel employé par les exposants.
- Les Organisateurs du Salon ont le droit d'expulser toute personne indésirable et, d'une manière générale, de prendre toute mesure utile pour préserver le bon déroulement et la bonne réputation de la foire, y compris le dépôt d'une plainte en dommages et intérêts ou toute action en justice.

#### **8. Interdictions**

- Il est strictement interdit de déposer des produits hautement inflammables, des armes et des stupéfiants dans les stands. L'utilisation d'appareils musicaux à des fins publicitaires est également interdite sur les stands et pourra donner lieu à la saisie du matériel.

- À cet égard, les organisateurs prévoient de mettre à disposition des exposants qui le souhaitent un podium d'animation ainsi que des espaces de visibilité sur une base payante.
- La cession ou la sous-location de tout ou partie du stand ou de l'emplacement est interdite.
- Néanmoins, certaines interdictions doivent être respectées, sous peine d'exclusion immédiate de la foire sans préavis, à savoir :
  - ✓ Distribuer des échantillons ou des circulaires à l'extérieur des stands
  - ✓ Procéder, en vue d'attirer la clientèle, à toute manifestation bruyante ou autre, de quelque manière que ce soit, ou à toute publicité susceptible de gêner les occupants des stands voisins et les visiteurs.
  - ✓ Placer les objets visibles à l'extérieur du stand
  - ✓ Endommager, de quelque manière que ce soit, le matériel mis à leur disposition. Par ailleurs, il est strictement interdit aux exposants de laisser du personnel dans les stands en dehors des heures d'ouverture du Salon, à l'exception des gardiens assurés par des sociétés agréées.
  - ✓ Les marchandises interdites selon les règles du gouvernement pakistanais ainsi que l'or et ses bijoux, les pierres précieuses et leurs bijoux ne seront pas autorisés à l'importation et à l'exposition. .
- Par ailleurs, il est strictement interdit aux exposants de laisser du personnel dans les stands en dehors des heures d'ouverture du Salon.
- Les exposants fermeront leurs stands en fin de journée et TDAP/EMC ne pourra être tenu responsable en cas de perte/dommage.
- Les agents de sécurité doivent assurer la sécurité de l'ensemble du site et non des stands individuels)

## 9. Assurance

En signant la demande de participation au Salon qui sera organisé du 29 novembre au 1er décembre 2024, chaque exposant adhère aux polices d'assurance de la direction du lieu et de l'organisateur de l'événement couvrant la responsabilité civile et l'incendie. Le vol n'est pas couvert par l'assurance. En cas de réclamation, les exposants ne peuvent réclamer aucune indemnisation à la TDAP au-delà de celle accordée par le centre d'exposition de Lahore .

Chaque exposant peut obtenir une couverture d'assurance des objets exposés auprès des agents d'assurance de leurs transitaires, à défaut de toute responsabilité sur TDAP.



## 10. Sécurité

L'administration TDAP est responsable de la sécurité et de l'entretien des locaux d'exposition pendant la période de l'exposition.

A cet égard, il décline toute responsabilité pour les missions spécifiques confiées à d'autres personnes. Afin d'éviter l'espionnage commercial, la Direction de la Foire laisse toute liberté à chaque exposant de se protéger légalement et sous sa seule responsabilité contre ceux qui voudraient photographier les stands, pavillons ou lieux et utiliser les images dans leurs flyers et brochures publicitaires.

## 11. Juridiction

En cas de litige, seuls les tribunaux pakistanais seront compétents pour juger. Aucune dérogation ne sera acceptée à cette clause attributive de juridiction. Des attestations de participation, signées par le directeur général du TDAP, seront également remises à tous les exposants.

### Procédures administratives et douanières

#### 1. Visa d'entrée

Les participants étrangers et les visiteurs de la Foire, le cas échéant, à leur entrée au Pakistan doivent déposer leur demande de visa.

Le Pakistan dispose désormais d'un système de visa en ligne. Les ressortissants de tous les États membres de l'OCI peuvent demander des visas via le portail accessible à l'adresse suivante :

<https://visa.nadra.gov.pk/>.

Le guide de candidature est disponible sur le même site Internet :

( <https://visa.nadra.gov.pk/how-to-appliqué> ).

Le site Web précise également le délai requis pour le traitement des dossiers de visa, ainsi que toutes les autres informations requises. Veuillez noter que les visas des ressortissants bengalis et afghans sont soumis à une autorisation du ministère de l'Intérieur qui n'est pas limitée dans le temps et peut prendre plus d'un mois. Il est conseillé aux participants du salon de postuler dans les catégories suivantes :

- i. Titulaire d'un passeport diplomatique/officiel
  - a) Catégorie principale : Officiel
  - b) Sous-catégorie : Agences de développement Individuel/Famille
  
- ii. Titulaire d'un passeport ordinaire sous « Autres »

Ces informations sont également accessibles en ligne sur les liens suivants :

- (je) . <https://visa.nadra.gov.Dk/>
- (ii). <https://visa.nadra.gov.pk/official-visas/>
- (iii). <https://visa.nadra.gov.pk/diplomatic-visa/>
- (iv). <https://visa.nadra.gov.pk/other-visa>

Veillez noter que les demandeurs de visa doivent joindre à leur demande une lettre d'invitation/de facilitation de visa émanant de l'hôte (ministère du commerce).

En cas de retard inattendu dans la délivrance du visa par rapport aux délais mentionnés sur le site Web. Le ministère du Commerce/TDAP facilitera le partage de copies du passeport du demandeur ainsi que du numéro de suivi de la demande de visa directement avec le ministère des Affaires étrangères du Pakistan.

## **2. Exposé Marchandises**

Les biens exposés peuvent être acheminés jusqu'au Site du Salon par tous moyens (terre - mer - air) sauf par voie postale. Les marchandises sont envoyées en une seule fois avec les listes de colisage pour chaque colis, dans un délai de 3 jours avant le salon par l'intermédiaire de transitaires désignés uniquement en payant les tarifs stipulés par les exposants directement aux transitaires. Le même transitaire sera tenu de fournir les services de manutention du fret, de dédouanement, de transport et d'entreposage sur place et d'assurance des objets exposés.

Toutes les marchandises étrangères qui seront exposées doivent respecter strictement les règles douanières de l'Exposition. Ils ne peuvent être introduits à la foire que par des transitaires accrédités par l'Administration du TDAP auprès des services des douanes, pour faciliter l'admission et garantir les droits relatifs aux produits importés. La sortie des marchandises est soumise aux visas des Douanes de la Direction Générale de la TDAP et du transitaire agréé. Les visas de sortie ne seront délivrés qu'après paiement des prestations demandées et réalisées. Afin de faciliter les opérations de dédouanement, il est prévu d'ouvrir un bureau de facilitation douanière sur le site de la foire. Pour toute information complémentaire sur les formalités douanières, les exposants s'adresseront au guichet de facilitation douanière attribué par TDAP.

Veillez noter qu'aucun envoi/poste/exposition ne sera reçu directement par TDAP. Le dédouanement de toutes les expositions apportées comme bagages personnels relèvera de la responsabilité de l'exposant lui-même.

### 3. Transitaires recommandés par les organisateurs

Les transitaires désignés suivants offriront des tarifs compétitifs sur le marché. Toutefois, en cas de recours à un autre transitaire, l'organisateur/TDAP ne sera pas partie en cas de litige.

Sr/non	Nom du transitaire	Nom des personnes	Numéro de contact
1	Logistique nationale Société (NLC)	Colonel Tahir Mehmood (directeur général)	042-99232675
2	DHL	M.Mohammad Imran (responsable de la passerelle)	0300 2025278
3	M/S Raziq International	Syed Rehman Rizvi (directeur général)	0333-4953999

### 4. Importation interdite Des produits

La liste des interdictions d'importation/vente au Pakistan est jointe en [annexe 1](#) de ce manuel, dans laquelle les annexes suivantes sont utiles aux exposants internationaux.

**Annexe-A :** Les marchandises spécifiées dans cette annexe sont interdites à l'importation, y compris les marchandises d'origine indienne ou israélienne ou importées d'Inde ou d'Israël, produits de contrefaçon et l'importation de tous les diamants bruts de Côte d'Ivoire.

**Appendice B :** Les marchandises spécifiées dans la présente annexe sont importables sous réserve des conditions fixées dans l'arrêté relatif à la politique d'importation 2022.

**Appendice C :** Les marchandises spécifiées dans la présente annexe sont interdites à l'importation en état d'occasion ou d'utilisation, à l'exception de celles qui sont spécifiquement exemptées dans le décret sur la politique d'importation 2022 annexé en tant qu'annexe. [qu'ANNEXE 1](#).

L'annexe 1 est accessible à ce lien :

[https://drive.google.com/file/d/1zLvgOrYGcBNpCUt-bO\\_492U6U6Y0HsfF/view?usp=share\\_link](https://drive.google.com/file/d/1zLvgOrYGcBNpCUt-bO_492U6U6Y0HsfF/view?usp=share_link)

### 5. Navette et transport intérieur

TDAP fournira un service de navette gratuit aux fins suivantes uniquement.

- Prise en charge et dépose à l'aéroport dans les hôtels désignés.
- Service de navette aller-retour entre le lieu et les hôtels.
- Service de navette de l'hôtel au dîner inaugural et à d'autres événements secondaires approuvés.

## 6. Informations utiles:

Le manuel de l'exposant et autres informations utiles seront mis à disposition sur le site Internet ainsi qu'à l'arrivée des exposants.

## 7. Liste des hôtels à tarifs préférentiels

Une liste des hôtels désignés est partagée comme suit, elle est en cours de téléchargement sur le site Web

Sr. No.			Standard Room incl 16% Tax	Deluxe Room incl 16% Tax	Executive Rooms incl 16% Tax	Business Suite incl 16% Tax	Deluxe Suite incl 16% Tax	Presidential Suites incl 16% Tax	Available Rooms	Hotel Category	Comments
1	Royal Swiss Hotel	TDAP sponsored rate in USD	\$68	\$68	\$68	\$68	\$68	NA		5 STAR	Single Occupancy (For double Occupancy \$7+ Tax will be applicable)
		Available	35	120	55	10	10		230		
2	Ramada by Wyndham	TDAP sponsored rate in USD	\$60		\$77	\$101	\$141	\$222		4 STAR	Single Occupancy (For double Occupancy \$7+ Tax will be applicable)
		Available	57		15	3	2	1	75		
3	Four Points by Sheraton	TDAP sponsored rate in USD	\$46		\$56		\$81	NA		3 STAR	Single Occupancy Rates (For double occupancy \$5 +16% tax for Standard room and \$ 3.5+tax for deluxe room)
		Available	80		10		05		95		

\*All rates are subject to Foreign exchange rate as on 07.04.23

Les services de navette, d'escorte de sécurité et de services d'urgence seront disponibles uniquement dans ces hôtels désignés.

**Le Ministère du Commerce et le TDAP au nom du gouvernement du Pakistan et le CIDC au nom de l'OCI vous souhaitent une visite agréable et fructueuse au Pakistan pour assister à la 18ème Foire commerciale de l'OCI.**